

celle de réaliser une infrastructure pour la formation et les exercices. Je peux dire ici que la décision de principe de réaliser un centre cantonal de formation pour les sapeurs-pompiers, qui sera construit à Châtillon, est prise et que son financement est déjà assuré. Le conseil d'administration et la direction de l'ECAB sont décidés à donner une priorité à ce projet et de le mettre à l'enquête si possible encore cette année.

Un troisième but de FriFire enfin est de clarifier le rôle du centre de renfort. Le projet de loi définit à cet effet de manière plus précise que jusqu'à maintenant ce qu'il faut entendre par «centre de renfort», quelles sont ses tâches et son organisation. Il traite aussi du financement de ces centres et en fixe les principes. Ces principes devraient être concrétisés dans une ordonnance pour laquelle le Conseil d'Etat se fondera sur l'étude dont il est question dans une disposition transitoire du projet. Le Conseil d'Etat est d'accord à ce sujet avec la proposition de la commission parlementaire qui prévoit de faire aboutir cette étude dans un délai de deux ans.

D'une manière plus générale, la révision de la loi qui vous est proposée nécessitera aussi une adaptation de la réglementation d'exécution. Le rapport FriFire contient des propositions à ce sujet, qui ont également été mises en consultation et qui font, en tout cas dans la mesure où elles ont été bien accueillies, partie intégrante du projet.

Un mot encore au sujet de la collaboration dans les régions périphériques du canton avec les sapeurs-pompiers des cantons voisins. A ce sujet, qui a également été évoqué en commission, je peux confirmer que le Conseil d'Etat est favorable à une telle collaboration tant au niveau des corps locaux qu'à celui des centres de renfort.

Pour terminer, j'aimerais souligner que la révision qui vous est proposée est une révision partielle. Elle poursuit des objectifs bien précis qui sont exposés plus en détail dans le message. Elle n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes qui se posent aujourd'hui dans le domaine de la défense incendie et elle ne traite pas notamment de l'obligation de servir et de la taxe d'exemption, des problèmes de recrutement, de taux de subvention, de relations de l'ECAB avec les communes, de toute la problématique du ramonage, par exemple les concessions, les cantonnements et les fréquences de ramonage, et j'en passe.

Le Conseil d'Etat est conscient que ces questions devront également être abordées; il a prévu de le faire dès l'année prochaine dans le cadre de la révision générale de la législation sur l'ECAB et sur la police du feu.

Salutations

La Présidente. Ich begrüsse auf der Tribune die Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschule Düdingen. Es ist heute Nachmittag eine Klasse hier zu Besuch. Es ist die Klasse von unserem Kollegen Christian Marbach und der Lehrerin Lynn Hagen. Ihr seid alle herzlich willkommen (*Applaus*).

Motion d'ordre Benoît Rey

Report de l'examen du Rapport N° 228 concernant les modifications du plan directeur cantonal

Prise en considération

La Présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre; je vous en donne lecture. Cette motion d'ordre a été déposée par notre collègue M. Benoît Rey. Elle porte sur le Rapport N° 228 concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives aux zones d'activités, grands générateurs de trafic, énergie, projet d'agglomération bulloise, parcs d'importance nationale et à l'exploitation des matériaux: «Je demande le renvoi du rapport susmentionné à la session de mars. Les rapports élaborés ont fait l'objet d'un travail important des services concernés et méritent l'attention particulière de tous les députés. Malheureusement, les délais d'envoi n'ont pas laissé le temps nécessaire pour traiter cet objet. Je demande le renvoi».

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je n'ai pas grand-chose à ajouter. J'en ai discuté avec les responsables des autres groupes. Il est vrai que ces rapports sont d'importance et nous apportent beaucoup d'informations, mais il faut quand même reconnaître que les députés sont des personnes de milice, qui ont d'autres activités, et qu'il est impossible d'ingérer le contenu total de tous ces rapports dans un délai aussi court. C'est la raison pour laquelle je demande que nous ayons le temps de les étudier et de les approuver en toute connaissance de cause.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les six thèmes traités dans ce rapport concernant la modification du plan directeur cantonal sont effectivement importants, comme l'a dit le député Rey, pour l'avenir de notre canton puisqu'il s'agit en particulier d'aménagement du territoire, respectivement de production d'énergie. Dans la mesure où vous n'avez pas eu le temps d'étudier ce rapport, reçu tardivement, je ne vois pas d'objections à le renvoyer à la session de mars.

– Au vote la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 82 voix contre 1; il y a 2 absences.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crasaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducoffre (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP)